



La construction paille

principes, mise en œuvre et gestion

>>> *développement durable et QEB*

PROGRAMME

1. Aspects matériaux

Qu'est-ce que la paille ?

Qu'est-ce qu'une botte de paille de construction ?

Historique de la construction Paille (Nebraska)

2. Aspects constructifs : les différentes techniques

Botte porteuse : Nebrasaka

Ossature et remplissage :

- Non porteur (poteaux, poutre ; ossature, béton, bois ; caisson ; S House ; rénovations...)

- Semi porteur (Greb; CST)

3. Aspects physiques

Mise en œuvre / contraintes chantier et matériaux / interface / ponts thermiques...

4. Aspects sociales, écologiques et économiques

5. Etudes de cas et exemples

OBJECTIFS DE FORMATION

> **Comprendre et maîtriser les points clefs** d'une construction isolée en paille

> **Connaître les techniques** de conception et de construction de bâtiments isolés en paille

> **Savoir prescrire les techniques de construction** d'un bâtiment isolé en paille

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

> Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANT

Vincent COLIATTI, Terranergie (BET, expert en stratégie de conception passive) – Ingénieur thermicien spécialisé basse énergie et écoconstruction

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE, LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures

Horaires : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Lieu : Lyon

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)

Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + // ancien.ne stagiaire QEB/DDQE 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs:

Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)

+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

- > Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon
- > Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date(s) : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____

- Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)
- Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.
[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

- Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
- Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
- Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
- Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
- Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC
- Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
- Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
 Formations courtes 1 à 7 jours
 DD et Qualité environnementale des bâtiments
 Thématiques classées prioritaires par les OPCA
 Montants sous réserve d'approbation de dossier par l'OPCA
 Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... <small>Prise en charge des formations de type DD et Qualité environnementale des bâtiments</small>	FIF-PL <small>ouvert sur la demande sur le site www.fif-pl.fr</small>	350 € / jour <small>(hors la limite de 560 € / an / professionnel)</small>
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA <small>ouvert sur la demande sur le site www.fafcea.com</small>	28h / heure, soit 218 € / jour <small>(hors la limite de 560 heures / an / professionnel)</small>
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en accord du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un arrêté d'éligibilité (proposé à l'attention de la DRIEURL)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an <small>(pour télécharger les documents, voir le lien www.fafcea.com - voir le lien www.fif-pl.fr)</small>
Autres professions : nous contacter		

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture d'intérieur, bureaux d'études, bureaux de conseil, bureaux de conseil en architecture, bureaux de conseil en paysage, bureaux de conseil en urbanisme, bureaux de conseil en aménagement, bureaux de conseil en ingénierie, bureaux de conseil en environnement, bureaux de conseil en patrimoine, bureaux de conseil en tourisme, bureaux de conseil en culture, bureaux de conseil en sport, bureaux de conseil en santé, bureaux de conseil en éducation, bureaux de conseil en formation, bureaux de conseil en recherche, bureaux de conseil en innovation, bureaux de conseil en développement durable, bureaux de conseil en responsabilité sociale, bureaux de conseil en éthique, bureaux de conseil en gouvernance, bureaux de conseil en stratégie, bureaux de conseil en marketing, bureaux de conseil en communication, bureaux de conseil en relations publiques, bureaux de conseil en affaires internationales, bureaux de conseil en gestion de projet, bureaux de conseil en gestion de la chaîne d'approvisionnement, bureaux de conseil en gestion de la qualité, bureaux de conseil en gestion des risques, bureaux de conseil en gestion des ressources humaines, bureaux de conseil en gestion des systèmes d'information, bureaux de conseil en gestion des opérations, bureaux de conseil en gestion des processus, bureaux de conseil en gestion des services, bureaux de conseil en gestion des talents, bureaux de conseil en gestion des technologies, bureaux de conseil en gestion des territoires, bureaux de conseil en gestion des valeurs, bureaux de conseil en gestion des visions, bureaux de conseil en gestion des voix, bureaux de conseil en gestion des visions, bureaux de conseil en gestion des voix	ACTALIANS <small>ouvert sur la demande sur le site www.actalians.fr</small>	200 € / jour (max 5 jours) Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) Prise en charge du séjour : forfait 84 € / jour Prise en charge des repas : 15€ / jour - Réponses (max 15€ / jour) - Matériaux et autres liés au voyage d'étude (max 60 €/jour) - Déplacements : 0,25 € / km - Fuel (max 204 € / jour) - 10€ / repas Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) - entreprises de : de 11 salariés : 2 400 € max. - entreprises de 12 à 24 salariés : 2 500 € max. - de 25 à 49 salariés : 2 600 € max. - de 50 à 99 salariés : 2 700 € max. - de 100 à 499 salariés : 2 800 € max. - entreprises de 50 à 99 salariés : 2 900 € max. - entreprises de 100 à 499 salariés : 3 000 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 100 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 200 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 300 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 400 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 500 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 600 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 700 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 800 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 900 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 4 000 € max.
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC <small>ouvert sur la demande sur le site www.fafiec.fr</small>	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) - entreprises de : de 11 salariés : 2 400 € max. - entreprises de 12 à 24 salariés : 2 500 € max. - de 25 à 49 salariés : 2 600 € max. - de 50 à 99 salariés : 2 700 € max. - de 100 à 499 salariés : 2 800 € max. - entreprises de 50 à 99 salariés : 2 900 € max. - entreprises de 100 à 499 salariés : 3 000 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 100 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 200 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 300 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 400 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 500 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 600 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 700 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 800 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 900 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 4 000 € max.

© Scop les 2 rives